



*Ville de passion!*

## **CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN CHANTIER PÉDAGOGIQUE**

### **ENTRE**

**D'une part, le Centre de formation.....**, n° SIRET ....., représenté par ..... en qualité de....., désigné le bénéficiaire,

**Et d'autre part, la Commune de Saint-Louis** représentée par Madame Juliana M'DOIHOMA, en qualité de Maire, attributaire du chantier pédagogique d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'un chantier pédagogique dans le cadre de la formation .....

Le site accueillant ce chantier est mis à disposition du bénéficiaire..... par Madame le Maire.

La présente convention comprend des dispositions générales et des dispositions particulières constituées par les annexes pédagogique et financière.

### **Article 2 : Contenu de l'annexe pédagogique**

Les objectifs et les modalités de cette période de formation sont consignés dans l'annexe pédagogique :

- Localisation, durée et calendrier prévisionnel du chantier
- Définition des activités réalisées par les stagiaires sous la direction d'un formateur désigné par le bénéficiaire.
- Contenu des différentes séquences pédagogiques du chantier sur la base du référentiel du diplôme ou de l'action.

L'ensemble des travaux à réaliser et le plan d'exécution devront être validés par la Direction du bâtiment.

### **Article 3 : Contenu de l'annexe financière**

Les modalités de prise en charge des frais afférents à ce chantier ainsi que les modalités d'assurance sont déclinées dans l'annexe financière.

### **Article 4 : Règlement des stagiaires**

Les stagiaires restent sous l'empire du Règlement intérieur du bénéficiaire durant les activités du chantier. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération de la part de l'attributaire du chantier.

### **Article 5 – Responsabilité du bénéficiaire**

Le bénéficiaire est responsable des dégradations qu'ils pourront occasionner sur le chantier ainsi qu'aux équipements mis à disposition par la Commune.

Il devra assurer le remboursement ou la réparation des dégradations et des pertes constatées.

Le bénéficiaire, en la personne du responsable désigné, doit se conformer aux règles d'ordre public habituelles relatives à la sécurité, la salubrité et l'hygiène. Il est également responsable de la protection des mineurs pendant toute la durée d'occupation.

### **Article 6 – Les conditions d'utilisation de site accueillant les chantiers**

L'accès au site par les stagiaires devra se faire en présence du bénéficiaire.

Il est interdit :

- de fumer et de consommer des boissons alcoolisées sur le site,
- d'accéder au site en état d'ébriété,
- d'utiliser des produits stupéfiants sous peine d'exclusion définitive, la sanction pouvant s'appliquer au bénéficiaire,
- d'introduire des animaux même tenus en laisse, des pétards, fumigènes, bougies, fluides et autre dispositif à combustion lente,
- de procéder à des modifications sur les installations existantes,
- d'utiliser le site à des fins auxquelles il n'est pas normalement destiné,
- de pratiquer seul une activité en dehors de la présence des responsables.

D'une manière générale, le bénéficiaire interdit toute activité dangereuse et respecte les dispositions légales d'hygiène et de sécurité.

En cas de sinistre le bénéficiaire doit obligatoirement :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la panique,
- assurer la sécurité des personnes,
- ouvrir les portes de secours,
- alerter les pompiers et/ou le SAMU
- alerter le service municipal.



De plus, le bénéficiaire se doit d'éviter toutes nuisances sonores et ne pas exercer des activités contraires aux bonnes mœurs.

## **Article 7 : Durée**

La présente convention est signée pour la durée du chantier prévue par l'annexe pédagogique définie à l'article 2. Les dates prévisionnelles pourront être modifiées après concertation des parties à la convention notamment en cas d'intempéries pour les chantiers extérieurs.

### **A – Annexe pédagogiques**

- Formation concernée : «.....»
- Nombre de stagiaires.....
- Nom du formateur en charge du suivi du chantier :.....
- Localisation du chantier : .....
- Descriptif du chantier : .....
- .....  
- ..... réaliser ..... des ..... travaux  
de .....
- .....
- Date de début du chantier : .....
- Date de fin de chantier : .....
- Nombre d'heures par journée : .....

### **B – Annexe financière**

#### **1. MATÉRIAUX D'ŒUVRE :**

L'achat des matériaux d'œuvre ainsi que leur acheminement sur le lieu du chantier sont du ressort de l'attributaire du chantier. Ce dernier s'engage à leur disponibilité au plus tard le jour prévu par le calendrier prévisionnel.

#### **2. TRANSPORT :**

Le transport des stagiaires sur le chantier est assuré par eux-mêmes :le rendez-vous est fixé sur le site du chantier.

#### **3. ASSURANCE :**

Le bénéficiaire prend les dispositions nécessaires pour contracter une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des stagiaires pour les dommages qu'ils pourraient causer pendant la durée du chantier.

L'attributaire atteste par la signature de la présente avoir pris connaissance qu'aucune garantie décennale n'a été contractée par le bénéficiaire, et qu'en conséquence aucun recours sur cette base ne peut lui être opposé.

4. A LA CHARGE DE L'ATTRIBUTAIRE :

- la matière d'œuvre
- le matériel (si besoin)

Fait à Saint-Louis, le .....

Le Centre de formation - Bénéficiaire

L'attributaire du chantier

Le Formateur en charge du chantier

Madame Juliana M'DOIHOMA